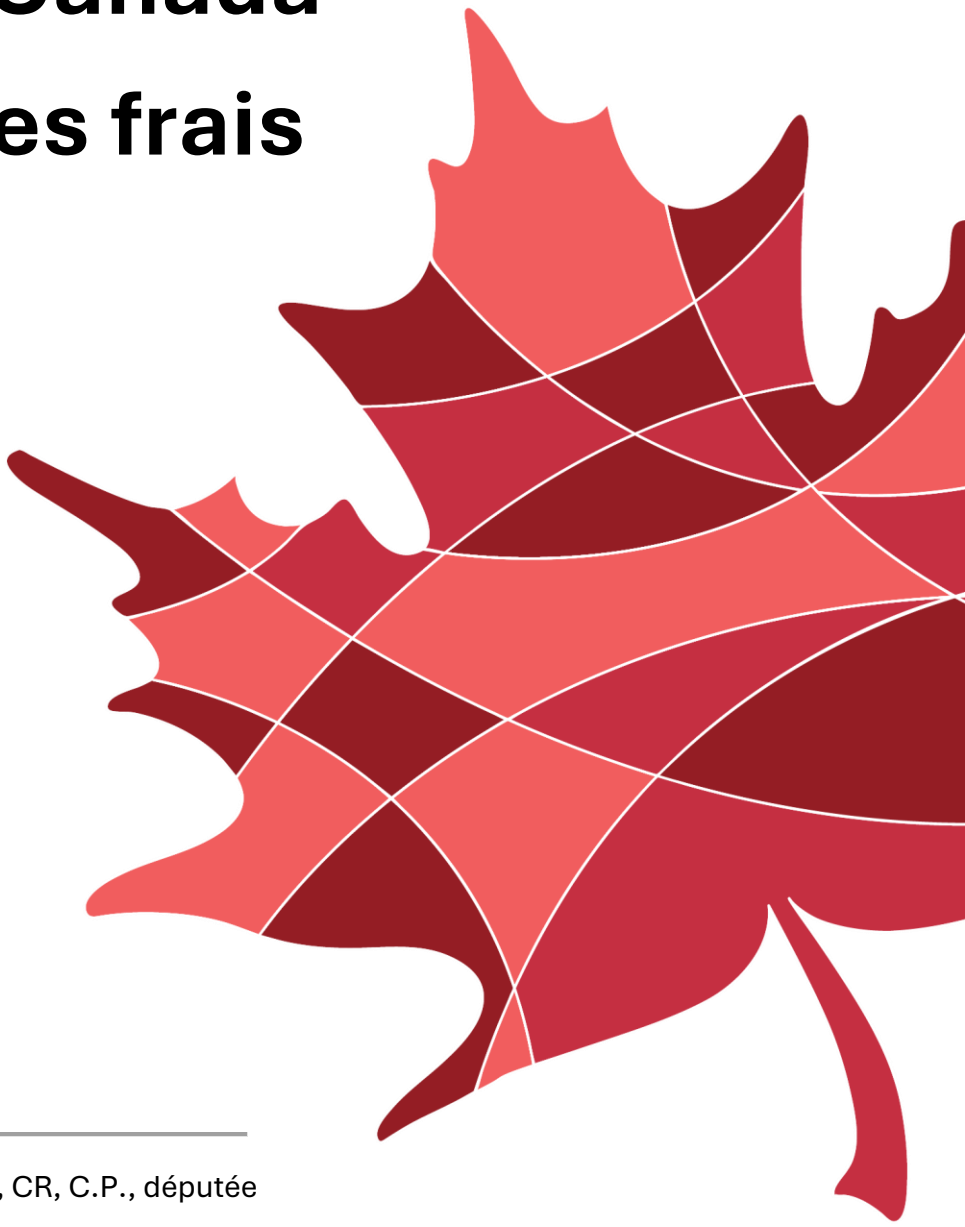
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Rapport sur les frais

Exercice 2025-2026



L’honorable Lena Metlege Diab, C.E.N.E., CR, C.P., députée

Ministre de l’Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Canada.ca/publications-ircc.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Immigration, Refugees and Citizenship Canada 2025-2026 Fees Report

Visitez-nous en ligne
Site Web : ircc.canada.ca
X : @CitImmCanFR
Facebook : @CitImmCanFR
Instagram : @CitImmCanFR
YouTube : @CitImmCanada
LinkedIn : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2026.

Nº de catalogue Ci1-32F-PDF
ISSN 2562-2323
IRCC 09-11-2026

Table des matières

Table des matières **1**

Message de la ministre **2**

À propos du présent rapport **3**

Remises **4**

Pouvoir prévu par la *Loi sur les frais de service* 4

Pouvoir prévu par la *Loi sur la gestion des finances publiques* 4

Loi habilitante 4

Montant total, par regroupement de frais **5**

Renseignements sur chaque regroupement de frais **6**

Frais liés au Programme de citoyenneté 6

Frais liés au Programme de passeport 9

Frais liés au Programme de résidence permanente 17

Frais liés au Programme de résidence temporaire 22

Frais liés aux autres services 27

Annexe A : Remises accordées en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 2025-2026 ..... **30**

Message de la ministre



J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les frais de 2025-2026 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

La *Loi sur les frais de service* fournit un cadre législatif moderne qui permet une prestation économique des services et, grâce à l'amélioration des rapports au Parlement, renforce la transparence et la surveillance.

Comme dans les rapports antérieurs, et dans l'esprit d'une gestion ouverte et transparente des frais, nous avons inclus une ventilation des frais individuels relevant de l'autorité d'IRCC, ainsi que les rajustements prévus, les normes de service et les résultats en matière de rendement.

IRCC compte plus de 70 frais d'utilisation établis dans les règlements en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Bien que la majorité des frais d'IRCC soient des frais de service, le ministère perçoit également certains frais réglementaires qui confèrent un droit ou un privilège, ou qui soutiennent la régulation d'un régime tarifaire. Ces frais sont exigibles à l'occasion des demandes de résidence temporaire, de résidence permanente, de citoyenneté, de passeport et d'autres documents de voyage, ainsi que pour d'autres services liés à l'immigration.

En 2025-2026, IRCC a connu une diminution des recettes provenant des frais par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par l'incidence continue des mesures mises en place pour gérer les volumes de résidents temporaires, notamment les plafonds et les ajustements de programme pour les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires, ainsi que par la réduction continue des cibles d'admissions de résidents permanents. Ces mesures visent à ramener l'immigration à des niveaux viables, afin de renforcer l'économie canadienne en répondant aux besoins à long terme du marché du travail et aux besoins démographiques, tout en harmonisant les cibles d'immigration avec la capacité d'accueil des collectivités. La baisse des recettes provenant des frais peut également être attribuable à divers événements mondiaux, notamment la hausse du coût de la vie et la réduction des déplacements internationaux. IRCC continue de travailler étroitement avec ses partenaires afin d'attirer et de retenir des talents du monde entier pour soutenir la prospérité à long terme du Canada, tout en maintenant son soutien aux personnes confrontées à des crises humanitaires.

J'accueille favorablement la transparence et la surveillance accrues que favorise le régime de présentation de rapport de la *Loi sur les frais de service*.

L'honorable Lena Metlege Diab, C.E.N.E., CR, C.P., députée

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

À propos du présent rapport

Le présent rapport, qui est déposé en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*, du *Règlement sur les frais de faible importance* et du paragraphe 4.2.9 de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales* du Conseil du Trésor, contient des renseignements sur les frais qu'IRCC avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2025-2026.

Le rapport porte sur les frais qui sont assujettis à la *Loi sur les frais de service* et exclus de la *Loi sur les frais de service*.

Aux fins de l'établissement de rapports, les frais sont classés selon le mécanisme d'établissement des frais. Il existe trois mécanismes :

1. Loi

   Le pouvoir d'établir ces frais est délégué à un ministère, à un ministre ou à un gouverneur en conseil en vertu d'une loi fédérale. Cette catégorie inclut naturellement les frais énumérés dans les règlements et les avis de frais.

2. Contrat

   La plupart des ministres ont le pouvoir de conclure des contrats, qui sont habituellement négociés entre le ministre et un particulier ou une organisation et qui prévoient les frais et d'autres modalités. Dans certains cas, ce pouvoir peut également être conféré par une loi fédérale.

3. Méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères

   Le pouvoir d'établir ces frais provient d'une loi fédérale ou d'un règlement, et le ministre, le ministère ou le gouverneur en conseil n'a aucun contrôle sur la détermination du montant des frais.

Pour les frais établis au titre d'une loi, le rapport indique les totaux par regroupement de frais ainsi que des renseignements détaillés sur chacun des frais. IRCC n'avait pas de frais établis par contrat, selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères.

Les frais imposés par IRCC en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ne sont pas assujettis à la *Loi sur les frais de service* et ne sont pas compris dans le présent rapport. Des renseignements sur les frais d'accès à l'information figurent dans le Rapport annuel sur la *Loi sur l'accès à l'information*.

Remises

Pouvoir prévu par la *Loi sur les frais de service*

En 2025-2026, IRCC était assujetti aux exigences d'accorder, en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les frais de service* et du paragraphe 4.2.4 de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales* du Conseil du Trésor, des remises d'une partie ou de la totalité des frais payés à un payeur de frais lorsqu'une norme de service n'était pas respectée. La politique et les procédures relatives aux remises d'IRCC, en vertu de la *Loi sur les frais de service*, sont affichées sur la page Web suivante : *Politique ministérielle sur les remises en vertu de la Loi sur les frais de service*.

Pouvoir prévu par la *Loi sur la gestion des finances publiques*

En 2025-2026, IRCC a obtenu des remises du gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont beaucoup concernaient la publication de politiques d'intérêt public (passées et présentes). IRCC a pris deux décrets de remise omnibus en 2025-2026, comptabilisant les frais dus à l'État qui n'ont pas été ou ne seront pas perçus, ou qui seront remboursés. Conformément aux directives du SCT, IRCC s'engage à demander des décrets de remise à l'avance dans la mesure du possible. Lorsqu'une approbation préalable n'est pas possible, comme dans les situations d'intervention en cas de crise, IRCC demandera des remises dans les trois mois suivant une décision.

Pour une liste des remises accordées en 2025-2026, consultez l'annexe A : Remises accordées en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 2025-2026.

Loi habilitante

En 2025-2026, IRCC a également accordé des remises en vertu de sa loi habilitante. Ces remises ont été accordées pour des motifs autres que le non-respect d'une norme de service.

Le pouvoir réglementaire d'accorder des remises est prévu dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et est précisé dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Montant total, par regroupement de frais

Par regroupement de frais, on entend un ensemble de frais liés à un seul secteur d'activité, bureau ou programme qu'un ministère avait le pouvoir d'établir pour les activités connexes.

Cette section présente, pour chaque regroupement de frais, le total des recettes, des coûts et des remises liées au non-respect des normes de service pour tous les frais qu'IRCC avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2025-2026 au titre d'une loi. Cela comprend tous les frais facturés par le ministère, car IRCC n'avait pas de frais établis par contrat, selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères.

Veuillez noter qu'à partir du Rapport sur les frais 2025-2026, IRCC n'inclura que les remises accordées en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les frais de service*, liées au non-respect des normes de service. Pour connaître le montant total des remises, y compris celles accordées en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, veuillez consulter les Comptes publics du Canada.

Tableau 1 : Montant total pour 2025-2026, par regroupement de frais

Regroupement de frais	Recettes ($)	Coûts ($)	Remises accordées en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les frais de service* ($)
Frais liés au programme de citoyenneté	163 766 565,00	196 519 053,00	8 875,00
Frais liés au programme de passeport	569 057 720,00	573 035 344,00	8 679 435,00
Frais liés au programme de résidence permanente	385 118 919,00	2 934 410 623,00	0,00
Frais liés au programme de résidence temporaire	612 884 343,00	883 922 610,00	1 114 133,00
Frais liés aux autres services	168 363 737,00	218 707 554,00	18 377,00
Total	**1 899 191 284,00**	**4 806 595 184,00**	**9 820 820,00**

Renseignements sur chaque regroupement de frais

Frais liés au Programme de citoyenneté

Le programme de citoyenneté a pour but de veiller à l'application des lois en matière de citoyenneté canadienne et de faire la promotion des droits et des responsabilités conférée par cette dernière. IRCC gère l'octroi de la citoyenneté canadienne par l'intermédiaire de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des lois, des règlements et des politiques qui protègent l'intégrité de la citoyenneté canadienne et qui permettent aux demandeurs admissibles d'obtenir la citoyenneté ou de se voir accorder une preuve de citoyenneté.

- **Pouvoir juridique pour la fixation des frais** : *Loi sur la citoyenneté* ; *Loi sur la gestion des finances publiques* (frais relatifs au droit de citoyenneté seulement)
- **Rajustements annuels** : Seul les frais relatifs au droit de citoyenneté sont rajusté annuellement le 31 mars en fonction de la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service*.

Tableau 2 : Renseignements sur les frais du Programme de citoyenneté

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Mineur (moins de 18 ans)	100,00	100,00	100,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 12 mois	86 %
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Adulte (18 ans et plus)	530,00	530,00	530,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 12 mois	86 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Adoptions d'adultes (18 ans et plus)	530,00	530,00	530,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Adoptions de mineurs (moins de 18 ans) et mineurs (moins de 18 ans) demandant avec un parent	100,00	100,00	100,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 1) l'adoption de mineurs n'a pas de norme de service établie 2) 12 mois pour les mineurs qui font une demande avec un parent	1) Sans objet 2) 86 %
Répudiation de la citoyenneté	100,00	100,00	100,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Réintégration dans la citoyenneté (moins de 18 ans)	100,00	100,00	100,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
Réintégration dans la citoyenneté (18 ans et plus)	530,00	530,00	530,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Certificat de citoyenneté (preuve de citoyenneté)	75,00	75,00	75,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Recherche dans les dossiers de citoyenneté	75,00	75,00	75,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Frais relatifs au droit de citoyenneté	119,75[1]	123,00[2]	125,25[3]	4 mois (entre la date d'attribution de la citoyenneté et la date d'envoi de l'invitation à la cérémonie de citoyenneté)	99 %

[1] Le montant des frais de 2025-2026 reflète les frais relatifs au droit de citoyenneté qui étaient en vigueur tout au long de l'exercice, avant la date de rajustement du 31 mars 2026.

[2] Le montant des frais de 2026-2027 reflète les frais relatifs au droit de citoyenneté qui seront en vigueur tout au long de l'exercice, avant la date de rajustement du 31 mars 2027.

[3] Le montant des frais de 2027-2028 reflète les frais relatifs au droit de citoyenneté qui seront en vigueur tout au long de l'exercice, avant la date de rajustement du 31 mars 2028.

Frais liés au Programme de passeport

Le Programme de passeport fournit un service essentiel aux Canadiens, appuyant le droit de chaque citoyen d'entrer au Canada et d'en sortir en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. IRCC, en collaboration avec ses partenaires de prestation de services, Emploi et Développement social Canada/Service Canada (EDSC/SC) et Affaires mondiales Canada (AMC), exécute le Programme de passeport du Canada. Le Programme de passeport est chargé de délivrer une gamme de passeports et d'autres documents de voyage afin de faciliter les déplacements à l'extérieur du Canada, y compris les passeports ordinaires et provisoire et des titres de voyage d'urgence pour les citoyens canadiens, des passeports diplomatiques et spéciaux pour les voyageurs en déplacement officiel au nom du gouvernement, des titres de voyage pour réfugiés destinés aux personnes protégées résidant au Canada et des certificats d'identité pour les résidents permanents qui ne peuvent obtenir un passeport d'un autre pays.

- **Pouvoir juridique pour la fixation des frais** : *Loi sur la gestion des finances publiques*
- **Rajustements annuels** : Les frais suivants sont rajustés annuellement le 31 mars en fonction de la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service* :
    - Passeport de 5 ans pour adulte au Canada (16 ans et plus)
    - Passeport de 10 ans pour adulte au Canada (16 ans et plus)
    - Passeport pour enfants au Canada (0 à 15 ans)
    - Passeport de 5 ans pour adulte à l'étranger (16 ans ou plus)
    - Passeport de 10 ans pour adulte à l'étranger (16 ans ou plus)
    - Passeport pour enfants à l'étranger (0 à 15 ans)
    - Passeport provisoire
    - Certificat d'identité pour adulte (16 ans et plus)
    - Titre de voyage de réfugié pour adulte (16 ans et plus)
    - Retrait urgent, d'ici la fin du jour ouvrable suivant
    - Service la fin de semaine ou un jour férié

Tableau 3 : Renseignements sur les frais du Programme de passeport

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
Passeport de 5 ans pour adulte au Canada (16 ans et plus)	95,00	97,50	99,00	1) 10 jours ouvrables pour les demandes présentées en personne à un bureau des passeports de Service Canada et dans les Centres Service Canada désignés 2) 20 jours ouvrables pour les demandes de passeport présentée par la poste 3) 20 jours ouvrables pour les demandes présentées en personne dans un Centre Service Canada 4) 20 jours ouvrables pour les demandes soumises en ligne	1) 91 % 2) 88 % 3) 91 % 4) 95 %

[4] Pour les frais rajustés le 31 mars, les montants des frais de 2025-2026 reflètent les frais qui étaient en vigueur tout au long de l'exercice, avant la date de rajustement du 31 mars 2026.

[5] Pour les frais rajustés le 31 mars, les montants des frais de 2026-2027 reflètent les frais qui seront en vigueur tout au long de l'exercice, avant la date de rajustement du 31 mars 2027.

[6] Pour les frais rajustés le 31 mars, les montants des frais de 2027-2028 reflètent les frais qui seront en vigueur tout au long de l'exercice, avant la date de rajustement du 31 mars 2028.

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
Passeport de 10 ans pour adulte au Canada (16 ans et plus)	135,00	138,50	141,00	1) 10 jours ouvrables pour les demandes présentées en personne à un bureau des passeports de Service Canada et dans les Centres Service Canada désignés 2) 20 jours ouvrables pour les demandes de passeport présentée par la poste 3) 20 jours ouvrables pour les demandes présentées en personne dans un Centre Service Canada 4) 20 jours ouvrables pour les demandes soumises en ligne	1) 91 % 2) 88 % 3) 91 % 4) 95 %
Passeport pour enfants au Canada (0 à 15 ans)	57,00	58,50	59,50	1) 10 jours ouvrables pour les demandes présentées en personne à un bureau des passeports de Service Canada et dans les Centres	1) 91 % 2) 88 % 3) 91 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
				Service Canada désignés 2) 20 jours ouvrables pour les demandes de passeport présentée par la poste 3) 20 jours ouvrables pour les demandes présentées en personne dans un Centre Service Canada	
Passeport de 5 ans pour adulte à l'étranger (16 ans ou plus)	165,00	169,25	172,25	20 jours ouvrables	97 %
Passeport de 10 ans pour adulte à l'étranger (16 ans ou plus)	235,00	241,25	245,25	20 jours ouvrables	97 %
Passeport pour enfants à l'étranger (0 à 15 ans)	100,00	102,50	104,25	20 jours ouvrables	97 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
Passeport provisoire	110,00	125,75	128,00[7]	20 jours ouvrables	100 %
Certificat d'identité pour adulte (16 ans et plus)	235,00	241,25	245,25	20 jours ouvrables	57 %
Certificat d'identité pour enfant (0 à 15 ans)	141,00	141,00	141,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 20 jours ouvrables	57 %
Titre de voyage de réfugié pour adulte (16 ans et plus)	95,00	97,50	99,00	20 jours ouvrables	72 %
Titre de voyage de réfugié pour enfant (0 à 15 ans)	57,00	57,00	57,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 20 jours ouvrables	72 %
Titre de voyage d'urgence pour	50,00	50,00	50,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en	99 %

[7] Ces frais font actuellement l'objet d'un examen. Toute modification future des frais, y compris leur montant, sera publiée avant l'entrée en vigueur des modifications.

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
adulte (16 ans et plus)				vertu de la *Loi sur les frais de service* : 20 jours ouvrables	
Titre de voyage d'urgence pour enfant (0 à 15 ans)	30,00	30,00	30,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 20 jours ouvrables	99 %
Ajout d'un timbre spécial	45,00	45,00	45,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : même que le délai de traitement du passeport ou du document de voyage si la demande est faite avec la demande de document de voyage ; 10 jours ouvrables si la demande est faite après la délivrance du passeport ou du document de voyage	Sans objet
Conservation d'un passeport valide	45,00	45,00	45,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en	Sans objet

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
				vertu de la *Loi sur les frais de service*	
Ajout d'une observation	45,00	45,00	45,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Copie certifiée conforme	45,00	45,00	45,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 10 jours ouvrables	95 %
Remplacement de passeport valide perdu ou volé	45,00	45,00	45,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Transfert de dossier (à un autre bureau des passeports au Canada)	45,00	45,00	45,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 3 jours ouvrables	96 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[4]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[5]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[6]	Norme de service	Niveau de conformité
Retrait urgent, d'ici la fin du jour ouvrable suivant	110,00	125,75	128,00[8]	Avant la fin du prochain jour ouvrable	98 %
Retrait express, dans les 2 à 9 jours ouvrables	50,00	50,00	50,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : de 2 à 9 jours ouvrables	100 %
Service de retrait régulier, dans les 10 jours ouvrables ou après	20,00	20,00	20,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 10 jours ouvrables	99 %
Service la fin de semaine ou un jour férié	335,00	383,50	390,00[9]	Le jour même	97 %

[8] Ces frais font actuellement l'objet d'un examen. Toute modification future des frais, y compris leur montant, sera publiée avant l'entrée en vigueur des modifications.

[9] Ces frais font actuellement l'objet d'un examen. Toute modification future des frais, y compris leur montant, sera publiée avant l'entrée en vigueur des modifications.

Frais liés au Programme de résidence permanente

Les étrangers peuvent immigrer au Canada de façon permanente au moyen d'un éventail de voies d'accès et de programmes. Dans le cadre de ces programmes visant la résidence permanente, les personnes obtiennent le droit de vivre, de travailler ou d'étudier n'importe où au pays. IRCC facilite l'entrée des résidents permanents de manière à maximiser leurs contributions économiques, sociales et culturelles au Canada, tout en protégeant la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

- **Pouvoir juridique pour la fixation des frais** : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ; *Loi sur la gestion des finances publiques* (frais relatifs au droit de résidence permanente seulement)
- **Rajustements effectués tous les deux ans** : Tous les frais liés au Programme de résidence permanente, à l'exception des frais de renouvellement ou de remplacement d'une carte de résident permanent et des frais de titre de voyage pour résident permanent, sont rajustés **tous les deux ans** le 30 avril. Ces frais sont rajustés tous les deux ans en fonction de la variation cumulative en pourcentage de l'Indice des prix à la consommation pour les deux années précédentes, conformément au paragraphe 303(1.1) et à l'article 294 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Tableau 4 : Renseignements sur les frais du Programme de résidence permanente

Frais		Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)[10]	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
Catégorie du regroupement familial	**Parrainage**	85,00	90,00	90,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais*	69 %
	Demandeur principal parrainé	545,00	570,00	570,00		
	Enfant à charge parrainé	85,00	90,00	90,00		

[10] Pour les frais rajustés le 30 avril, les montants des frais de 2026-2027 reflètent les frais qui seront en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, après la date de rajustement du 30 avril 2026.

Frais		Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)[10]	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
	Époux ou conjoint de fait qui accompagne le demandeur principal	635,00	660,00	660,00	*de service* : 12 mois	
	Enfant à charge qui accompagne le demandeur principal	175,00	180,00	180,00		
Catégories des gens d'affaires	**Demandeur principal**	1 810,00	1 895,00	1 895,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
	Époux ou conjoint de fait	950,00	990,00	990,00		
	Enfant à charge	260,00	270,00	270,00		
Catégories économiques (y compris les programmes pour les aides de soins à domicile ayant commencés en 2025)	**Demandeur principal**	950,00	990,00	990,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 6 mois (sans	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) : 71 % ; Catégorie de l'expérience canadienne : 88 % ;
	Époux ou conjoint de fait	950,00	990,00	990,00		
	Enfant à charge	260,00	270,00	270,00		

Frais		Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)[10]	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
					compter le temps de traitement par la province) via Entrée Express (demande électronique) ; 11 mois (sans compter le temps de traitement par la province)	Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) : 67 % ; Programme des candidats des provinces (EE) : 74 % ; Programme des candidats des provinces (non-EE) : 19 % ; Travailleurs qualifiés (Québec) (non-EE) : 90 %
Programmes pour les aides de soins à domicile (aides familiaux) ayant commencés avant 2025	**Demandeur principal**	635,00	660,00	660,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
	Époux ou conjoint de fait	635,00	660,00	660,00		
	Enfant à charge	175,00	180,00	180,00		

Frais		Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)[10]	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
Catégorie des personnes protégées	**Demandeur principal**	635,00	660,00	660,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
	Époux ou conjoint de fait	635,00	660,00	660,00		
	Enfant à charge	175,00	180,00	180,00		
Catégorie des titulaires de permis	**Demandeur**	375,00	390,00	390,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Catégories des motifs d'ordre humanitaire	**Demandeur principal**	635,00	660,00	660,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
	Époux ou conjoint de fait	635,00	660,00	660,00		
	Enfant à charge	175,00	180,00	180,00		
Renouvellement ou remplacement de la carte de résident permanent (carte RP)		50,00	50,00	50,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en	Sans objet

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)	Montant des frais en 2026-2027 ($)[10]	Montant des frais en 2027-2028 ($)	Norme de service	Niveau de conformité
				vertu de la *Loi sur les frais de service*	
Titre de voyage pour résident permanent	50,00	50,00	50,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Frais relatifs au droit de résidence permanente	575,00	600,00	600,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet

Frais liés au Programme de résidence temporaire

Le statut de résident temporaire est accordé lorsqu'une personne satisfait aux exigences législatives afin d'entrer au Canada ou d'y séjourner à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur ou de titulaire d'un permis de résident temporaire. Seuls les ressortissants étrangers physiquement présents au Canada détiennent le statut de résident temporaire. L'un des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* est de faciliter l'entrée des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires à des fins telles que le commerce, le tourisme, la compréhension internationale ainsi que les activités culturelles, éducatives et scientifiques.

- **Pouvoir juridique pour la fixation des frais** : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ; *Loi sur la gestion des finances publiques* (frais d'Expérience internationale Canada seulement)
- **Rajustements annuels** : Les frais suivants sont rajustés annuellement le 1er décembre en fonction de la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service* :
  - Frais d'Expérience internationale Canada
  - Permis de séjour temporaire
  - Rétablissement du statut de résident temporaire

Tableau 5 : Renseignements sur les frais du Programme de résidence temporaire

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[11]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[12]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[13]	Norme de service	Niveau de conformité
Frais d'Expérience internationale Canada	179,75	184,75	187,75	56 jours ou moins	100 %

[11] Pour les frais rajustés le 1er décembre, les montants des frais de 2025-2026 reflètent les frais qui étaient en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, avant la date de rajustement du 1er décembre 2025.

[12] Pour les frais rajustés le 1er décembre, les montants des frais de 2026-2027 reflètent les frais qui seront en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, avant la date de rajustement du 1er décembre 2026.

[13] Pour les frais rajustés le 1er décembre, les montants des frais de 2027-2028 reflètent les frais qui seront en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, avant la date de rajustement du 1er décembre 2027.

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[11]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[12]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[13]	Norme de service	Niveau de conformité
Autorisation de voyage électronique (AVE)	7,00	7,00	7,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 1) Rendre des approbations automatiques dans les 5 minutes pour la plupart des demandeurs 2) Envoyer une correspondance avec les prochaines étapes dans les 72 heures aux demandeurs qui ne reçoivent pas de décision dans les 5 minutes	1) 89 % 2) 81 %
Visa de visiteur – par personne	100,00	100,00	100,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 1) 2 semaines pour les nouvelles demandes de visa de visiteur soumises à l'étranger	1) 39 % 2) 62 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[11]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[12]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[13]	Norme de service	Niveau de conformité
				2) 16 semaines pour les demandes de Super Visa pour parents et grands-parents soumises à l'étranger	
Visa de visiteur – par famille	500,00	500,00	500,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 2 semaines pour les demandes soumises à l'étranger	39 %
Proroger votre séjour à titre de visiteur – par personne	100,00	100,00	100,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Permis de séjour temporaire	239,75	246,25	250,50	Accusé de réception concernant le traitement de la demande envoyé dans un délai de 30 jours civils	100 %
Permis de travail (y compris les	155,00	155,00	155,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en	1) 86 % 2) 50 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[11]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[12]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[13]	Norme de service	Niveau de conformité
prorogations) – par personne				vertu de la *Loi sur les frais de service* : 1) 2 mois pour les demandes soumises à l'étranger (tous les programmes sauf Expérience internationale Canada 2) 4 mois pour les demandes de permis de travail soumises au Canada	
Permis de travail (y compris les prorogations) – par groupe (3 artistes de spectacle ou plus)	465,00	465,00	465,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 2 mois	86 %
Permis d'études (y compris les prorogations) – par personne	150,00	150,00	150,00	Les normes de service suivantes ne font pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 1) 2 mois pour les demandes soumises à l'étranger 2) 4 mois pour les demandes (nouveau permis et	1) 86 % 2) 70 %

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[11]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[12]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[13]	Norme de service	Niveau de conformité
				prolongation) soumises au Canada	
Rétablissement du statut de résident temporaire	239,75	246,25	250,50	5 mois	100 %
Détenteur de permis de travail ouvert	100,00	100,00	100,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Frais relatifs à la conformité de l'employeur	230,00	230,00	230,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Frais relatifs à la conformité de l'employeur – groupe d'artistes de spectacle (trois ou plus)	690,00	690,00	690,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet

Frais liés aux autres services

La catégorie autres frais de service regroupe les frais qui appuient l'exécution des programmes d'IRCC, mais qui ne sont pas liés à un secteur d'activité ou à un programme en particulier. Ce regroupement comprend les frais liés à l'interdiction de territoire et aux données biométriques.

- **Pouvoir juridique pour la fixation des frais** : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- **Rajustements annuels** : Les frais suivants sont rajustés annuellement le 1er décembre en fonction de la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les frais de service* :
  - Réadaptation : Interdiction de territoire pour grande criminalité
  - Réadaptation : Interdiction de territoire pour criminalité
  - Autorisation de revenir au Canada
  - Accès aux données dans la base de données statistiques concernant l'immigration[14]

Tableau 6 : Renseignements sur les autres frais de service

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[15]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[16]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[17]	Norme de service	Niveau de conformité
Réadaptation : Interdiction de territoire pour grande criminalité	1 199,00	1 231,00	1 252,00	Accusé de réception concernant le traitement de la demande envoyé dans un délai de 30 jours civils	99 %

[14] Le ministère examine et envisage d'ajuster les frais pour la première fois afin de se conformer à la *Loi sur les frais de service*.

[15] Pour les frais rajustés le 1er décembre, les montants des frais de 2025-2026 reflètent les frais qui étaient en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, avant la date de rajustement du 1er décembre 2025.

[16] Pour les frais rajustés le 1er décembre, les montants des frais de 2026-2027 reflètent les frais qui seront en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, avant la date de rajustement du 1er décembre 2026.

[17] Pour les frais rajustés le 1er décembre, les montants des frais de 2027-2028 reflètent les frais qui seront en vigueur pendant la majeure partie de l'exercice, avant la date de rajustement du 1er décembre 2027.

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[15]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[16]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[17]	Norme de service	Niveau de conformité
Réadaptation : Interdiction de territoire pour criminalité	239,75	246,25	250,50	Accusé de réception concernant le traitement de la demande envoyé dans un délai de 30 jours civils	99 %
Autorisation de revenir au Canada	479,75	492,50	501,00	Accusé de réception concernant le traitement de la demande envoyé dans un délai de 30 jours civils	95 %
Vérification du statut ou remplacement d'un document d'immigration	30,00	30,00	30,00	La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : 6 mois	99 %
Accès aux données dans la base de données statistiques concernant l'immigration	100,00 pour les premières 10 minutes et 30,00 pour chaque minute additionnelle	100,00 pour les premières 10 minutes et 30,00 pour chaque minute additionnelle	100,00 pour les premières 10 minutes et 30,00 pour chaque minute	Il n'y avait pas de norme de service établie pour les frais	Sans objet

Frais	Montant des frais en 2025-2026 ($)[15]	Montant des frais en 2026-2027 ($)[16]	Montant des frais en 2027-2028 ($)[17]	Norme de service	Niveau de conformité
			additionnelle [18]		
Biométrie – par personne	85,00	85,00	85,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Biométrie – par famille de 2 personnes admissibles ou plus	170,00	170,00	170,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet
Biométrie – par groupe de 3 artistes de spectacle ou plus	255,00	255,00	255,00	Non assujettis à l'exigence d'une norme de service en vertu de la *Loi sur les frais de service*	Sans objet

[18] Le ministère examine et envisage d'ajuster les frais pour la première fois afin de se conformer à la *Loi sur les frais de service*. Le ministère demandera l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23(2.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Annexe A : Remises accordées en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 2025-2026

Le *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* (DORS/2012-253) a été publié le 30 novembre 2012.

Le *Décret de remise visant certains droits relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (invasion de l'Ukraine par la Russie)* (TR/2024-20) a été publié le 8 mai 2024.

Le *Décret de remise visant certains frais relatifs à la délivrance de visas de résident temporaire à certains membres de la famille élargie (crise à Gaza)* (TR/2024-67) a été publié le 18 décembre 2024.

Le *Décret de remise visant le prix à payer par les nationaux étrangers en vue de participer au Canada à un programme d'échanges internationaux visant la jeunesse* (TR/2025-113) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (inondations de 2023 en Nouvelle-Écosse)* (TR/2025-114) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (feux de forêt au Canada en 2023)* (TR/2025-115) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (feux de forêt au Canada en 2025)* (TR/2025-116) a été publié le 17 décembre 2025.

Le Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (séisme au Maroc en 2023) (TR/2025-117) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (séismes en Türkiye et en Syrie en 2023)* (TR/2025-118) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (Iran)* (TR/2025-119) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (Haïti)* (TR/2025-120) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise visant certains droits ou frais relatifs à la délivrance de documents d'identité ou de voyage (Soudan)* (TR/2025-121) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise des frais payés ou à payer pour l'acquisition du statut de résident permanent (Soudan)* (TR/2025-122) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise des frais payés ou à payer pour l'acquisition du statut de résident permanent (certains ressortissants colombiens, haïtiens ou vénézuéliens)* (TR/2025-123) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise des frais payés ou à payer pour l'acquisition du statut de résident permanent (certains ressortissants afghans)* (TR/2025-124) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise du prix à payer pour l'octroi du droit d'être citoyen* (TR/2025-125) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise de certains frais prévus par le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (TR/2025-126) a été publié le 17 décembre 2025.

Le *Décret de remise de certains droits prévus par le Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* (TR/2026-1) a été publié le 11 février 2026.

Le *Décret de remise des frais payés ou à payer pour l'acquisition du statut de résident permanent (Afghanistan)* (TR/2026-7) a été publié le 8 avril 2026.

Le *Décret de remise des frais payés ou à payer pour l'acquisition du statut de résident permanent et pour l'examen d'une demande de parrainage relative aux regroupements familiaux (Soudan)* (TR/2026-8) a été publié le 8 avril 2026.

Le *Décret de remise des frais payés ou à payer pour l'acquisition du statut de résident permanent (certains ressortissants étrangers)* (TR/2026-9) a été publié le 8 avril 2026.

Le *Décret de remise no 1 des frais payés ou à payer pour l'examen d'une demande de statut de résident permanent (considérations d'ordre humanitaire)* (TR/2026-10) a été publié le 8 avril 2026.

Le *Décret de remise no 2 des frais payés ou à payer pour l'examen d'une demande de statut de résident permanent (considérations d'ordre humanitaire)* (TR/2026-11) a été publié le 8 avril 2026.

Le *Décret de remise des sommes correspondant au rajustement de certains droits prévus par le Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* (TR/2026-12) a été publié le 8 avril 2026.